

Direction Générale des Services

Mesdames et Messieurs  
les membres du Conseil Municipal

Le 1<sup>er</sup> juin 2021

**Objet : Convocation du Conseil Municipal du 7 juin 2021**

**Nos références : DGS / PhC / CG**

P.J. : Ordre du jour et projets de délibérations

Ma chère Collègue, Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en séance publique :

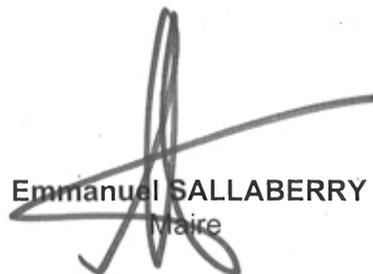
**Salle François MAURIAC, rue du Professeur Arnozan  
Le LUNDI 7 JUIN 2021 à 18 H**

Bien entendu, l'ensemble des préconisations émises par le Conseil Scientifique quant au bon déroulé de cette séance seront mises en oeuvre (mise à disposition de masques, de gel hydro alcoolique, règles de distance, etc.). Je vous remercie de bien vouloir penser à vous munir de votre propre stylo.

Je vous informe que cette séance ne sera pas ouverte au public mais sera diffusée en direct sur la page Facebook de Talence afin d'en assurer la publicité.

Je compte donc sur votre présence à cette occasion et vous en remercie par avance.

Veuillez croire, Ma chère Collègue, Mon cher Collègue, à l'assurance de ma parfaite considération.



Emmanuel SALLABERRY  
Maire

# **CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2021**

## **Ordre du jour**

### **RAPPORTEUR M. LE MAIRE**

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance publique du 3 mai 2021
- 2 - Décisions municipales – Information du Conseil
- 3 - Convention de partenariat FESTIVAL ODP TALENCE #6 EDITION 2021
- 4 - Réhabilitation du stade nautique Henri Deschamps – Marché de maîtrise d'œuvre – Avenant n°2 fixant définitivement le coût de la réalisation des travaux

### **RAPPORTEUR M. JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, aux Propriétés communales**

- 5 - Dotation communale du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes - Année 2021
- 6 - Sollicitation de subventions pour la création d'un skate-park à la plaine des sports de Thouars
- 7 - Produits communaux - Années 2017 à 2019 - Créances éteintes
- 8 - Produits communaux - Années 2015 à 2020 - Admissions en non-valeur
- 9 - Mesures d'ajustement (exonération ou remboursement) pour le paiement des activités sportives, culturelles et seniors dans le cadre de la crise du Covid-19 pour l'année 2020/2021
- 10 - Tarification des prestations Enfance et Vie éducative, Jeunesse et Sports, Culture et Espace seniors pour l'année 2021/2022
- 11 - Tarifs des locations des salles municipales
- 12 - Tarifs des droits de place et redevances d'occupation du Domaine Public
- 13 - Saison culturelle 2021-2022 - Fixation des tarifs
- 14 - Acquisition d'une parcelle située 140 rue Roustaing cadastrée AK 442
- 15 - Acquisition d'une parcelle située 91 rue Robespierre cadastrée AW 52

### **RAPPORTEUR Mme CHADEBOST, Adjointe déléguée à l'Emploi et à l'Insertion professionnelle**

- 16 - Participation de la Ville de Talence au financement des formations de remise à niveau de l'IREP (Institut de Recherche et d'Éducation Permanente) pour l'année 2021
- 17 - Subvention de fonctionnement pour l'année 2021 à l'association CLAP Sud-Ouest pour la tenue à Talence d'une plate-forme d'évaluation et d'orientation linguistique

### **RAPPORTEUR Mme THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail**

- 18 - Participation de la Ville - Mutuelle complémentaire santé
- 19 - Mise en place d'un forfait « mobilités durables »
- 20 - Création d'un poste de Chargé de Mission cellule coordination de projets
- 21 - Création de poste au tableau des effectifs 2021 pour le service des jardins grade Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> cl
- 22 - Création et rémunération d'un poste d'Adjoint du patrimoine à temps non complet section adulte à la Médiathèque

### **QUESTIONS ORALES**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2021**

### **Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes**

Le 7 juin 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> juin 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, M. DELLU, M. MARTILY, Mme QUELIER

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme BONORON (procuration à M. COLDEFY), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme FRICOT (procuration à M. LAROSE), Mme RAMI (procuration à Mme DE MARCO), Mme ARMITAGE (procuration à M. MARTILY), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. DELLU)

**ABSENTS** : M. GIRON, Mme LUDLOW

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Salem ERCHOUK**

\*\*\*\*\*

**N° 1** : Approbation du procès-verbal de la séance publique du 3 mai 2021

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du 3 mai 2021. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 8 juin 2021**

**LE MAIRE,**

**Emmanuel SALLABERRY**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2021

### Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

Le 7 juin 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> juin 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, M. DELLU, M. MARTILY, Mme QUELIER

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme BONORON (procuration à M. COLDEFY), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme FRICOT (procuration à M. LAROSE), Mme RAMI (procuration à Mme DE MARCO), Mme ARMITAGE (procuration à M. MARTILY), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. DELLU)

**ABSENTS** : M. GIRON, Mme LUDLOW

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Salem ERCHOUK**

\*\*\*\*\*

**N° 2** : Décisions municipales – Information du Conseil

« Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2020, enregistrée en préfecture le 9 juillet 2020, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il a été amené à prendre les décisions municipales pour les objets ci-après :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE
N° 1 13/04/21	Acquisition en centrales d'achats de matériels de nettoyage, de matériels à moteur d'entretien des espaces verts, de matériels professionnels et semi professionnels de cuisine	UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS –

	centrale, restauration et divers bâtiments, de véhicules jusqu'au 31/12/2021.  Montants des dépenses estimées :  - Matériels de nettoyage : 87 000 € TTC  - Matériels à moteur d'entretien des espaces verts : 51 000 € TTC  - Matériels professionnels et semi-professionnels de cuisine centrale, restauration et divers bâtiments : 224 000 € TTC  - Véhicules : 150 000 € TTC	Mérignac (33)  ASSOCIATION « MARCHES PUBLICS D'AQUITAINE » - Bordeaux (33)
N° 2 14/04/21	Passation d'avenants sur les marchés listés ci-après dans le cadre des marchés de travaux relatifs à la construction d'un bâtiment en textile de couverture de terrains, la réutilisation d'un terrain de tennis en terrains de padel et la réhabilitation d'un terrain de tennis.  - Avenant n° 1 au marché 20/15-1 « VRD – Bâtiment sportif » pour travaux supplémentaires et prolongation de délai d'exécution de travaux. Montant de l'avenant : + 10 454,40 € TTC  - Avenant n° 3 au marché 20/15-2 « Electricité courants forts / courants faibles » pour prolongation de délai d'exécution de travaux.  - Avenant n° 2 au marché 20/15-3 « Equipements sportifs – sol sportif » pour prolongation de délai d'exécution de travaux.	SAS SMC2 – Mornant (69)  SAS PEREIRA CARLOS ELECTRICITE – Saint Loubès (33)  SASU PADEL COURT – Gradignan (33)
N° 3 14/04/21	Signature d'une convention pour une résidence d'écriture « La casa de Pedro » à l'attention du jeune public du 26 au 30 avril 2021 au Forum des Arts et de la Culture.	ASSOCIATION ARTS ET RENCONTRES – Bordeaux (33)
N° 4 16/04/21	Dépôt d'une demande de permis de construire conjoint avec la société Green Park Invest pour la réalisation d'un immeuble de bureaux et d'une voie de desserte situés rue François Boucher à Talence.	

<p>N° 5 19/04/21</p>	<p>Dans le cadre de la protection fonctionnelle accordée à Mme Myriam MEZGHOUR (agent de surveillance de la voie publique) victime entre le 13 octobre et le 11 décembre 2020, notamment, d'outrages à une personne dépositaire de l'autorité publique durant l'exercice de ses missions, décision de confier la charge de défendre ses intérêts à un cabinet d'avocats.</p>	<p>SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE D'AVOCATS LE BAIL – Bordeaux (33)</p>
<p>N° 6 19/04/21</p>	<p>Dans le cadre de la protection fonctionnelle accordée à Mme Sarah AJJAID (agent de surveillance de la voie publique) victime entre le 13 octobre et le 11 décembre 2020, notamment, d'outrages à une personne dépositaire de l'autorité publique durant l'exercice de ses missions, décision de confier la charge de défendre ses intérêts à un cabinet d'avocats.</p>	<p>SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE D'AVOCATS LE BAIL – Bordeaux (33)</p>
<p>N° 7 19/04/21</p>	<p>Décision de confier la charge de défendre les intérêts de la ville dans le cadre d'un pourvoi en cassation introduit par les consorts BACHELET auprès du Conseil d'Etat à l'encontre du jugement du Tribunal Administratif n°1803249 en date du 27/12/2019, ce dernier ayant rejeté leur requête visant à obtenir l'annulation du permis de construire du 7/02/2018 délivré à la SARL CAPA PROMOTION.</p>	<p>SOCIETE D'AVOCATS PIWNICA &amp; MOLINIE – Paris (75)</p>
<p>N° 8 4/05/21</p>	<p>Passation de marchés de travaux relatifs à la réhabilitation du Stade Nautique Henri Deschamps pour un délai global d'exécution de 690 jours calendaires (dont période de préparation) à compter de la date précisée au premier ordre de service.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lot 12 – Bardage aluminium Montant : 830 247,72 € TTC</li> <li>- Lot 15 – Serrurerie – Métallerie Montant : 585 538,66 € TTC</li> </ul>	<p>SARL PLEBAC – Mérignac (33)</p> <p>FUSION METALLERIE SAS – Bègles (33)</p>
<p>N° 9 4/05/21</p>	<p>Décision de confier les intérêts de la ville à MM. MERLIN et LE BIAN (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête introduite par M. Jérôme BARALE auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux, visant notamment à obtenir l'annulation de l'arrêté portant non-opposition à la déclaration préalable n° 33522 20 Z</p>	

	6224 en date du 14/10/2020 délivré à M. Jean-François L'HONORE.	
N° 10 4/05/21	Décision de confier la charge de défendre les intérêts de la ville dans le cadre de la requête en référé expertise introduite auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux par les conjoints AMRAOUI, visant à obtenir la désignation d'un expert suite au sinistre touchant leur propriété, dans le but notamment que ce dernier fournisse tout élément permettant ultérieurement d'apprécier les responsabilités éventuelles encourues et les préjudices éventuellement subis du fait des désordres constatés.	SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE D'AVOCATS LE BAIL – Bordeaux (33)
N° 11 7/05/21	Passation d'une convention de mise à disposition de locaux municipaux situés 61 rue Lamartine à Talence pour une surface de 70 m2 environ à compter de sa signature, avec possibilité de dénonciation sous réserve du respect d'un préavis de 6 mois.	BORDEAUX METROPOLE – Bordeaux (33)
N° 12 11/05/21	Passation d'une convention pour la mise à disposition à titre gracieux, en faveur de la ville, de 25 casques individuels dans le cadre de la diffusion au Dôme de podcasts pédagogiques et informatifs en écoute individuelle à l'occasion de la journée de lutte contre l'homophobie et la LBGTphobie le 17/05/2021.	ASSOCIATION ROCK ET CHANSON – Talence (33)
N° 13 12/05/21	Décision de confier la charge de déposer plainte avec constitution de partie civile pour le compte de la ville et de défendre les intérêts de cette dernière suite à la transmission au Parquet de Bordeaux d'un procès-verbal en date du 27/01/2021 constatant la réalisation de travaux entrepris au 113 rue de Cauderes en infraction avec l'autorisation d'urbanisme obtenue.	SCP LE BAIL – Bordeaux (33)
N° 14 12/05/21	Dépôt d'une demande de déclaration préalable pour la réalisation de travaux de réfection des menuiseries de la façade sud est de la salle Léo Lagrange située rue du Professeur Arnoz.	



Envoyé en préfecture le 09/06/2021

Reçu en préfecture le 09/06/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-213305220-20210607-2021JUN02-DE

Le conseil prend acte de ces décisions ».

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 8 JUIN 2021**

**LE MAIRE,  
Emmanuel SALLABERRY**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2021**

### **Nomenclature : 8.9 - Culture**

Le 7 juin 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> juin 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, M. DELLU, M. MARTILY, Mme QUELIER

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme BONORON (procuration à M. COLDEFY), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme LUDLOW (procuration à M. GIRON), Mme FRICOT (procuration à M. LAROSE), Mme RAMI (procuration à Mme DE MARCO), Mme ARMITAGE (procuration à M. MARTILY), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. DELLU)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Salem ERCHOUK**

\*\*\*\*\*

**N° 3** : Convention de partenariat FESTIVAL ODP TALENCE #6 EDITION 2021

**Monsieur le Maire expose :**

« Après l'annulation de l'édition 2020 pour cause de crise sanitaire, puis une édition 2021 reportée pour les mêmes raisons, il convient aujourd'hui de définir les conditions du partenariat entre l'organisateur de l'événement, l'association Festival ODP, et le propriétaire des lieux et principal soutien institutionnel, la ville de Talence, dans le cadre de la 6<sup>ème</sup> édition du Festival ODP TALENCE qui aura lieu du 23 au 26 septembre 2021 au sein du Parc Peixotto.

Pour rappel, le FESTIVAL ODP TALENCE avait rassemblé en 2019 près de 19 000 personnes malgré l'annulation de la soirée du vendredi pour cause d'intempéries.

Au-delà du rayonnement de cet événement sur l'image de la ville de Talence et en particulier du parc Peixotto, ce partenariat désormais pérenne permet avant tout à la collectivité et à l'association Festival ODP de soutenir l'œuvre des Pupilles qui intervient moralement et financièrement au profit de tous les enfants dont le parent sapeur-pompier (professionnel, volontaire ou militaire) est décédé en, ou hors service et des pupilles et familles des personnels administratifs et techniques des Services Départementaux.

Au regard de l'intérêt général porté par ce festival au travers de son organisateur, la ville souhaite poursuivre ce partenariat en mettant gracieusement à disposition de l'association les locaux, le matériel ainsi que les agents nécessaires à l'organisation de cet événement.

Dans le cadre de ce partenariat, la Ville de Talence pourra par ailleurs être amenée, le cas échéant, à apporter le soutien financier nécessaire à l'association en fonction des circonstances et du succès de la manifestation.

Pour finir, cette 6<sup>ème</sup> édition, se caractérisera par :

- l'augmentation de la capacité d'accueil de l'ODP Kids qui a connu un vrai succès en 2019 avec pas moins de 2000 enfants accueillis,
- le maintien de la soirée Before du jeudi avec une gratuité pour tous sans délivrance préalable d'invitation comme l'édition précédente,
- et bien évidemment une adaptation constante de l'événement au contexte sanitaire et juridique au moment de son organisation en septembre.

C'est dans cette nouvelle perspective que je vous demande aujourd'hui de bien vouloir approuver les termes de la présente délibération et m'autoriser à signer la convention de partenariat 2021 avec l'association Festival ODP.»

ADOPTE PAR 40 VOIX POUR

3 ABSTENTIONS (Mme RAMI – Mme DE MARCO – Mme QUELIER)

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 8 JUIN 2021**

**LE MAIRE,**

**Emmanuel SALLABERRY**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2021**

### **Nomenclature : 1.1 – Marchés publics**

Le 7 juin 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> juin 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, M. DELLU, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme BONORON (procuration à M. COLDEFY), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme LUDLOW (procuration à M. GIRON), Mme FRICOT (procuration à M. LAROSE), Mme RAMI (procuration à Mme DE MARCO), Mme ARMITAGE (procuration à M. MARTILY)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Salem ERCHOUK**

\*\*\*\*\*

**N° 4** : Réhabilitation du stade nautique Henri Deschamps – Marché de maîtrise d'œuvre – Avenant n°2 fixant définitivement le coût de la réalisation des travaux

**Monsieur le Maire expose :**

«Je vous rappelle que par délibérations du :

- 12 avril 2018 reçue en Préfecture le 16 avril 2018, vous avez notamment approuvé le préprogramme des travaux de réhabilitation du stade nautique Henri Deschamps, pour un montant d'enveloppe financière prévisionnelle sur les travaux de 10 200 000,00 € H.T. soit 12 240 000,00 € T.T.C. affectés aux travaux, ainsi que le lancement d'une Procédure Concurrentielle avec Négociation en vue de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre.
- 26 novembre 2018 reçue en Préfecture le 28 novembre 2018, un marché de maîtrise d'œuvre a été conclu avec le groupement composé de :
  - BVL architecture (SARL), 6 rue de Sèvres, 75007 PARIS (architecte mandataire)
  - CHRISTOPHE BLAMM ARCHITECTE (SARL AU), 29 Rue Danjou, 33000 BORDEAUX (architecte cotraitant)
  - ETHIS SAS, 7 rue lieutenant de vaisseau Bourély, 56100 LORIENT (Thermiques, hydrauliques - traitement de l'eau, Traitement d'air, Chauffage, Electricité courants

forts et faibles, Coordination SSI, HQE)

- VERDI BATIMENT SUD OUEST, 22 rue Despujols, 33074 Bordeaux Cedex (Structures, VRD, Géotechnique)
- META SARL, Siège social : 48 rue Jean-Pierre Timbaud, 75011 Paris - Agence : 54 rue d'Orsel, 75018 Paris (Acoustiques)
- CRX OUEST (SARL), 3 Allée Saint Alexis, 87000 Limoges (OPC)
- ECO+CONSTRUIRE (SARL), Siège social : 79 rue de Sèze, 69006 Lyon - Ets Paris : 45-47 avenue Carnot, 94230 Cachan (Economie de la construction)
- Paule Green (SARL), 72 bis rue de Paris, 93100 Montreuil (Paysage)

en vue de la réalisation de cette opération, pour un forfait provisoire de rémunération de 1 484 100,00 € H.T., soit 1 780 920,00 € TTC.

- 8 juillet 2019 reçue en Préfecture le 10 juillet 2019, vous a été présenté le programme prévoyant un montant d'enveloppe financière prévisionnelle de 10 200 000,00 € H.T. soit 12 240 000,00 € T.T.C., affectée aux travaux.
- 8 juin 2020 reçue en Préfecture le 11 juin 2020, vous m'avez autorisé à passer un premier avenant au marché de maîtrise d'œuvre précité, afin de fixer définitivement le cout prévisionnel des travaux (13 656 318,94 € H.T. soit 16 387 582,73 € T.T.C.) et le forfait de rémunération du groupement susnommé (1 986 994,41€HT soit 2 384 393,29 €TTC).

En outre, à l'issue des différentes procédures de mise en concurrence, l'ensemble des marchés de travaux a été attribué (décisions municipales n° 258 et 259 du 23 décembre 2020 et n° 57 du 4 mai 2021).

C'est à ce stade qu'il est nécessaire de fixer contractuellement le coût de la réalisation des travaux, somme des montants initiaux des marchés conclus, que le groupement de maîtrise d'œuvre s'engage à respecter. En conséquence, je vous demande de m'autoriser à passer un deuxième avenant au marché de maîtrise d'œuvre, afin de fixer le coût de réalisation des travaux à **14 268 211,34 € HT soit 17 121 853,61 €TTC.**

Cette dépense sera imputée sur le crédit prévu à cet effet au budget communal.»

Le Conseil Municipal, après délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à passer l'avenant n°2 fixant contractuellement le coût de réalisation des travaux,
- habilite Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives qui en découlent.

Adopté par 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 8 JUIN 2021**

**LE MAIRE,**

**Emmanuel SALLABERRY**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2021**

### **Nomenclature : 7.5 - Subventions**

Le 7 juin 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> juin 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, M. DELLU, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme BONORON (procuration à M. COLDEFY), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme LUDLOW (procuration à M. GIRON), Mme FRICOT (procuration à M. LAROSE), Mme RAMI (procuration à Mme DE MARCO), Mme ARMITAGE (procuration à M. MARTILY)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Salem ERCHOUK**

\*\*\*\*\*

**N° 5** : Dotation communale du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes - Année 2021

**Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances expose :**

« L'Assemblée Départementale a décidé, lors du vote du Budget Primitif 2021, de maintenir son soutien à l'ensemble des communes de la Gironde en votant une enveloppe au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.).

Pour rappel, pour l'année 2020, la somme attribuée à Talence était de 123 702 €.

Madame Denise GRESLARD-NEDELEC et Monsieur Arnaud DELLU, Conseillers Départementaux, ont été consultés et ont donné un avis favorable pour l'affectation de cette subvention au projet de passage en LED de l'ensemble du parc d'éclairage public.

La somme attribuée pour 2021 à la Ville de Talence est de 117 514 €.



Envoyé en préfecture le 09/06/2021

Reçu en préfecture le 09/06/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-213305220-20210607-2021JUN05-DE

En conséquence, je vous demande de solliciter cette subvention du Conseil Départemental dans le cadre du F.D.A.E.C. pour la réalisation de ces travaux. »

ADOPTE par 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 8 JUIN 2021**

**LE MAIRE,**

**Emmanuel SALLABERRY**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2021**

### **Nomenclature : 7.5 - Subventions**

Le 7 juin 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> juin 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, M. DELLU, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme BONORON (procuration à M. COLDEFY), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme LUDLOW (procuration à M. GIRON), Mme FRICOT (procuration à M. LAROSE), Mme RAMI (procuration à Mme DE MARCO), Mme ARMITAGE (procuration à M. MARTILY)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Salem ERCHOUK**

\*\*\*\*\*

**N° 6** : Sollicitation de subventions pour la création d'un skate-park à la plaine des sports de Thouars

**Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances expose :**

« Le 19 décembre 2019, la Ville a retenu dans le budget participatif le projet de skate-park porté par des jeunes talençais. Six enfants passionnés de skateboard ont porté leur projet en sensibilisant le maximum de votants grâce à un dossier présentant leurs attentes en matière de skate-park.

En vue de la sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde et de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Gironde, le Service Sports, Jeunesse et Vie Etudiante présente aujourd'hui un plan de financement prévisionnel pour la création de ce skate-park à Thouars.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet est ainsi le suivant :

Dépenses (en € HT)		Recettes (en € HT)	
Etudes diverses et maîtrise d'œuvre	25 000,00 €	Département de la Gironde	20 000,00 €
Travaux	230 000,00 €	CAF	20 000,00 €
		Autres participations et autofinancement	215 000,00 €
<b>TOTAL (HT)</b>	<b>255 000,00 €</b>		<b>255 000,00 €</b>

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- Valider le plan de financement prévisionnel relatif à la création d'un skate-park à la plaine des sports de Thouars.
- Donner votre accord pour solliciter des subventions, auprès des partenaires indiqués ci-dessus.
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint faisant fonction à signer les pièces afférentes à ces demandes et le plan de financement en découlant. »

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
 MAIRIE DE TALENCE, le 8 JUIN 2021**

**LE MAIRE,**

**Emmanuel SALLABERRY**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2021**

### **Nomenclature : 7.10 - Divers**

Le 7 juin 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> juin 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, M. DELLU, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme BONORON (procuration à M. COLDEFY), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme LUDLOW (procuration à M. GIRON), Mme FRICOT (procuration à M. LAROSE), Mme RAMI (procuration à Mme DE MARCO), Mme ARMITAGE (procuration à M. MARTILY)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Salem ERCHOUK**

\*\*\*\*\*

**N° 7** : Produits communaux - Années 2017 à 2019 - Créances éteintes

**Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances expose :**

« Monsieur le Trésorier Principal de Talence m'a adressé un bordereau de situation faisant état de l'effacement des dettes :

- de deux administrés prononcé par le Tribunal d'Instance de Bordeaux, suite à l'instruction des dossiers par la Commission de surendettement de la Banque de France et,
- de deux sociétés prononcé par le Tribunal de Commerce de Bordeaux suite à jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

Le montant total de ces créances éteintes est de 1 184,98 €.

Le montant de la dépense sera imputé à l'article 6542 du budget en cours.



Envoyé en préfecture le 09/06/2021

Reçu en préfecture le 09/06/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-213305220-20210607-2021JUN07-DE

Je vous demande donc d'accepter l'admission en créances éteintes de ces titres.»

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 8 JUIN 2021**

**LE MAIRE,**

**Emmanuel SALLABERRY**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2021**

### **Nomenclature : 7.10 - Divers**

Le 7 juin 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> juin 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, M. DELLU, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme BONORON (procuration à M. COLDEFY), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme LUDLOW (procuration à M. GIRON), Mme FRICOT (procuration à M. LAROSE), Mme RAMI (procuration à Mme DE MARCO), Mme ARMITAGE (procuration à M. MARTILY)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Salem ERCHOUK**

\*\*\*\*\*

**N° 8** : Produits communaux - Années 2015 à 2020 - Admissions en non-valeur

**Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances expose :**

« Monsieur le Trésorier Principal de Talence m'a adressé trois états avec des titres de recettes non soldés pour les exercices 2015 à 2020.

Ces impayés s'élèvent au total à 8 288,28 € et concernent :

**Budget Ville**

- des redevances pour la restauration scolaire et la garderie pour 3 499,76 €,
- des redevances d'occupation du domaine public pour 4 574,82 €,
- un loyer pour 110,20 €.

**Budget Pompes Funèbres**

- des frais de dépassement horaire lors d'opérations funéraires pour 103,50 €.

Le montant de la dépense sera imputé à l'article 6541 des budgets en cours.



Envoyé en préfecture le 09/06/2021

Reçu en préfecture le 09/06/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-213305220-20210607-2021JUN08-DE

Je vous demande donc d'accepter l'admission en non-valeur de ces titres.»

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 8 JUIN 2021**

**LE MAIRE,**

**Emmanuel SALLABERRY**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2021**

### **Nomenclature : 7.10 - Divers**

Le 7 juin 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> juin 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, M. DELLU, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme BONORON (procuration à M. COLDEFY), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme LUDLOW (procuration à M. GIRON), Mme FRICOT (procuration à M. LAROSE), Mme RAMI (procuration à Mme DE MARCO), Mme ARMITAGE (procuration à M. MARTILY)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Salem ERCHOUK**

\*\*\*\*\*

**N° 9** : Mesures d'ajustement (exonération ou remboursement) pour le paiement des activités sportives, culturelles et seniors dans le cadre de la crise du Covid-19 pour l'année 2020/2021

**Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :**

« La crise sanitaire du COVID-19 n'a pas permis à la collectivité de maintenir toutes les activités sportives, culturelles et seniors pour lesquelles les usagers se sont inscrits à l'année.

Les activités concernées sont celles dispensées par :

- l'Accueil Multisport,
- les Ateliers du Forum,
- l'École Municipale de Musique et de Danse,
- l'Espace Seniors,
- le Stade Nautique Henri Deschamps.

Pour l'ensemble de ces activités, je vous propose d'adopter soit une mesure d'exonération, soit une mesure de remboursement, en fonction des montants déjà payés par chacun des usagers concernés par le dispositif.

Le montant de l'exonération ou du remboursement consiste en un ajustement en rapport avec la durée des activités assurées en présentiel uniquement.

Ainsi, la mise en œuvre de ce dispositif comporte les étapes suivantes :

- Déterminer, activité par activité, la durée réelle des activités assurées en présentiel,
- Calculer, au prorata de cette durée, le montant réellement dû pour chaque usager,
- Procéder à une exonération ou à un remboursement, en fonction de la situation comptable de l'usager.

Comme cela est souvent pratiqué et conformément à l'article 200 du code général des impôts, sur le formulaire de remboursement, il sera également possible pour l'usager de faire don à la collectivité de la somme versée en trop.

Si ce dispositif vous agréé, je vous demande de bien vouloir :

- approuver les termes de la présente délibération,
- autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y rapportant.»

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 8 JUIN 2021**

**LE MAIRE,**

**Emmanuel SALLABERRY**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2021**

### **Nomenclature : 7.10 - Divers**

Le 7 juin 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> juin 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, M. DELLU, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme BONORON (procuration à M. COLDEFY), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme LUDLOW (procuration à M. GIRON), Mme FRICOT (procuration à M. LAROSE), Mme RAMI (procuration à Mme DE MARCO), Mme ARMITAGE (procuration à M. MARTILY)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Salem ERCHOUK**

\*\*\*\*\*

**N° 10** : Tarification des prestations Enfance et Vie éducative, Jeunesse et Sports, Culture et Espace seniors pour l'année 2021/2022

**Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :**

« Comme chaque année, je vous propose d'actualiser les tarifs suivants :

- 1) Enfance et Vie éducative :
  - restauration municipale,
  - temps périscolaire (TPS),
  - centres de loisirs,
  - classes de découverte,
- 2) Jeunesse et Sports :
  - accueil multisport et vacances sportives,
  - location des installations sportives,
  - stade nautique Henri Deschamps,
  - sorties découverte du ski nautique et du wakeboard,
- 3) Culture :
  - ateliers du forum,
  - école municipale de musique et de danse,
- 4) Seniors

En préambule, et s'agissant de l'inscription aux activités annuelles, il convient de rappeler les

dispositions suivantes :

- L'inscription étant annuelle, l'absence de participation, l'abandon, l'annulation, ou tout autre manquement, ne seront pas remboursés, sauf dispositions expresse prévues par le règlement des activités concernées.

- Au moment de l'inscription, des possibilités pour échelonner les paiements peuvent être adoptées, suivants les modalités qui figurent en annexe de cette délibération.

Je vous propose maintenant de fixer comme suit ci-après, les tarifs pour l'année 2021/2022.

## 1) ENFANCE ET VIE ÉDUCATIVE

Tarifs applicables à la rentrée scolaire 2021

### RESTAURATION SCOLAIRE

ENFANTS TALENÇAIS	Restauration dans le cadre d'un abonnement	
	Tarif du repas abonné	Tarif encadrement et animation pause méridienne
QF de 0 à 200	0,76 €	0,20 €
QF de 200 à 500	De 0,76 € à 2,17 € PRIX = 0,0047 x QF – 0,18	De 0,20 € à 0,55 € PRIX = 0,001167 x QF – 0,033
QF de 500 à 2 000	De 2,17 € à 3,33 € PRIX = 0,000776 x QF + 1,782	De 0,55 € à 0,84 € PRIX = 0,000192 x QF + 0,454
QF de 2 000 à 3 000	De 3,33 € à 4,11 € PRIX = 0,000776 x QF + 1,782	De 0,84 € à 1,03 € PRIX = 0,000192 x QF + 0,454
QF supérieur à 3 000	4,11 €	1,03 €
<b>ENFANTS NON TALENÇAIS</b>	4,11 €	1,03 €
<b>ENSEIGNANTS</b>	4,32 €	
<b>En l'absence d'abonnement, les tarifs de la restauration sont majorés de 1 €.</b>		

Les repas pris par les «Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap», en présence de l'enfant dont ils s'occupent, sont à la charge de la Ville. Les repas pris par ces mêmes accompagnants, mais sur leur temps de pause, sont facturés au tarif maximum appliqué aux enfants Talençais.

### RESTAURATION NON SCOLAIRE

Repas fournis aux associations talençaises pour enfants et au CCAS	3,46 €
Repas fournis aux associations talençaises pour adultes	4,42 €
Repas spéciaux exceptionnellement fournis à d'autres associations	16,53 €

## TEMPS PÉRISCOLAIRE (TPS)

ENFANTS TALENÇAIS	Forfait mensuel pour 5 présences et plus	Forfait mensuel pour 4 présences au maximum	Présence unique
QF de 0 à 200	7,29 €	3,65 €	2,00 €
QF de 200 à 500	De 7,29 € à 15,17 € $0,026267 \times \text{QF} + 2,037$	De 3,65 € à 7,59 € $0,013133 \times \text{QF} + 1,023$	
QF de 500 à 2 000	De 15,17 € à 35,64 € $0,013648 \times \text{QF} + 8,3426$	De 7,59 € à 17,83 € $0,006824 \times \text{QF} + 4,178$	
QF de 2 000 à 3 000	De 35,64 € à 49,29 € $0,013648 \times \text{QF} + 8,346$	De 17,83 € à 24,65 € $0,006824 \times \text{QF} + 4,178$	
QF supérieur à 3 000	49,29 €	24,65 €	
<b>ENFANTS NON TALENÇAIS</b>	58,29 €	29,15 €	

La grille des tarifs s'applique à toute la fratrie (s'agissant d'une tarification basée sur le quotient familial, ce dernier est déjà automatiquement rabaisé en fonction du nombre d'enfants).

## CENTRES DE LOISIRS

<b>ENFANTS TALENÇAIS</b>	Journée de 8h (avec repas)	Demi-journée de 5h (avec repas)	Demi-journée de 3h (sans repas) *
QF de 0 à 200	7,68 €	4,80 €	2,88 €
QF de 200 à 500	De 7,68 € à 10,71 € 0,010114 x QF + 5,657	De 4,80 € à 6,70 € 0,006321 x QF + 3,536	De 2,88 € à 4,02 € 0,003793 x QF + 2,121
QF de 500 à 2 000	De 10,71 € à 25,89 € 0,010114 x QF + 5,657	De 6,70 € à 16,18 € 0,006321 x QF + 3,536	De 4,02 € à 9,71 € 0,003793 x QF + 2,121
QF de 2 000 à 3 000	De 25,89 € à 36,00 € 0,010114 x QF + 5,657	De 16,18 € à 22,50 € 0,006321 x QF + 3,536	De 9,71 € à 13,50 € 0,003793 x QF + 2,121
QF supérieur à 3 000	36,00 €	22,50 €	13,50 €
<b>ENFANTS NON TALENÇAIS</b>	44,00 €	27,50 €	16,50 €

\* Uniquement les mercredis hors vacances scolaires

En complément, un accueil du matin et un accueil du soir sont disponibles, chacun de ces accueils étant comptabilisé sur la base forfaitaire d'une heure :

<b>ENFANTS TALENÇAIS</b>	Tarif horaire	
QF de 0 à 200	0,96 €	
QF de 200 à 500	De 0,96 € à 1,34 €	PRIX = 0,001264 x QF + 0,707
QF de 500 à 2 000	De 1,34 € à 3,24 €	PRIX = 0,001264 x QF + 0,707
QF de 2 000 à 3 000	De 3,24 € à 4,50 €	PRIX = 0,001264 x QF + 0,707
QF supérieur à 3 000	4,50 €	
<b>ENFANTS NON TALENÇAIS</b>	5,50 €	

## CLASSES DE DÉCOUVERTE

<b>ENFANTS TALENÇAIS</b>	Tarif par enfant et par jour	
QF de 0 à 200	4,22 €	
QF de 200 à 500	De 4,22 € à 6,85 €	PRIX = 0,008750 x QF + 2,470
QF de 500 à 2 000	De 6,85 € à 19,97 €	PRIX = 0,008750 x QF + 2,470
QF de 2 000 à 3 000	De 19,97 € à 28,72 €	PRIX = 0,008750 x QF + 2,470
QF supérieur à 3 000	28,72 €	
<b>ENFANTS NON TALENÇAIS</b>	28,72 €	

## 2) JEUNESSE ET SPORTS

### ANIMATIONS SPORTIVES

Tarifs applicables à la rentrée scolaire 2021

#### ACCUEIL MULTISPORT

ENFANTS TALENÇAIS	Tarif annuel
QF de 0 à 200	88,00 €
QF de 200 à 500	88,00 €
QF de 500 à 2 000	De 88,00 € à 175,00 €      PRIX = 0,058 x QF + 59
QF de 2 000 à 3 000	De 175,00 € à 233,00 €      PRIX = 0,058 x QF + 59
QF supérieur à 3 000	233,00 €
<b>ENFANTS NON TALENÇAIS</b>	233,00 €

#### VACANCES SPORTIVES À TALENCE

ENFANTS TALENÇAIS	Tarif par jour
QF de 0 à 200	12,50 €
QF de 200 à 500	12,50 €
QF de 500 à 2 000	De 12,50 € à 23,60 €      PRIX = 0,0074 x QF + 8,8
QF de 2 000 à 3 000	De 23,60 € à 31,00 €      PRIX = 0,0074 x QF + 8,8
QF supérieur à 3 000	31,00 €
<b>ENFANTS NON TALENÇAIS</b>	31,00 €

#### SÉJOURS DE VACANCES AU SKI

ENFANTS TALENÇAIS	Tarif par jour
QF de 0 à 200	46,50 €
QF de 200 à 500	46,50 €
QF de 500 à 2 000	De 46,50 € à 91,50 €      PRIX = 0,03 x QF + 31,5
QF de 2 000 à 3 000	De 91,50 € à 121,50 €      PRIX = 0,03 x QF + 31,5
QF supérieur à 3 000	121,50 €
<b>ENFANTS NON TALENÇAIS</b>	121,50 €

## AUTRES SÉJOURS DE VACANCES

ENFANTS TALENÇAIS	Tarif par jour
QF de 0 à 200	34,50 €
QF de 200 à 500	34,50 €
QF de 500 à 2 000	De 34,50 € à 66,90 €      PRIX = 0,0216 x QF + 23,7
QF de 2 000 à 3 000	De 66,90 € à 88,50 €      PRIX = 0,0216 x QF + 23,7
QF supérieur à 3 000	88,50 €
<b>ENFANTS NON TALENÇAIS</b>	88,50 €

## LOCATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES Tarifs applicables à partir de juin 2021

		Tarif à l'heure	Tarif ½ journée (4 heures)	Tarif journée (12 heures)
Salles de sports	Salle Boris DIAW mur d'escalade	41 €	123 €	410 €
	Salle Boris DIAW acrosport	29 €	87 €	290 €
	Salle Boris DIAW sports collectifs			
	Salle Jean BOUIN	23 €	69 €	230 €
	Salle Léo LARANGE omnisports			
	Salle Léo LAGRANGE danse			
	Salle COUBERTIN omnisports			
	Salle COUBERTIN escrime			
	Salle COUBERTIN boxe	18 €	54 €	180 €
	Salle FÉLIX			
Complexe sportif de THOUARS	Terrain d'honneur	67 €	201 €	670 €
	Terrain synthétique	29 €	87 €	290 €
	Piste d'athlétisme			
	Terrains engazonnés	23 €	69 €	230 €
Préparation spécifique d'une installation		23 € par heure de préparation		

Il convient de rappeler que cette grille tarifaire ne concerne pas :

- les écoles maternelles et élémentaires de Talence,
- les associations, les collèges et les lycées faisant l'objet d'une convention de mise à disposition gratuite d'installations sportives.

En outre, dans le cadre du partenariat avec le CREPS, il est convenu d'appliquer un tarif unique à l'heure fixé à 24 € (excepté pour le mur d'escalade, la salle d'acrosport et le terrain d'honneur : pour ces équipements, la tarification reste inchangée). Pour information, il est à noter que le CREPS applique en retour un tarif préférentiel à notre collectivité.

Toutes les demandes de location seront étudiées au regard de la disponibilité des installations sportives. Par ailleurs, les demandes de location ne pourront émaner que de la part d'associations, de comités d'entreprises ou tous autres groupes dotés d'un statut juridique.

Enfin, le paiement du prix de la location sera accompagné d'une caution (uniquement pour une location à la demi-journée, à la journée et au-delà). Le montant de la caution est fixé à 500 € (notons qu'un tel dispositif existe déjà pour les autres salles municipales). En cas de dégradation ou de matériel non restitué, la facturation sera effectuée au coût réel, selon les cas, de la réparation ou du remplacement du matériel. Dans le cas où cette facturation dépasserait le montant de la caution, le paiement du complément sera demandé.

## STADE NAUTIQUE HENRI DESCHAMPS Tarifs applicables à partir de juin 2021

La crise sanitaire liée au Covid-19 a entraîné l'application de nouvelles mesures notamment sur les règles d'organisation générale d'accès à l'établissement (principe de créneaux horaires avec un temps de pratique limité et fermeture de certains équipements). La grille ci-dessous est adaptée pour tenir compte de cette situation.

TARIF DES ENTRÉES	RESIDENT	NON RESIDENT
PLEIN TARIF	3,00 €	5,00 €
TARIF REDUIT	2,00 €	4,00 €
ENFANT MOINS DE 5 ANS	Gratuit	Gratuit
GROUPE D'ENFANTS	Gratuit	2,70 €
PASS FAMILLE WEEK-END (1)	4,00 €	6,00 €
par personne supplémentaire :	+ 1€	+ 2€
ABONNEMENT 10 ENTRÉES	Réduction de 10% sur le tarif des entrées	
ABONNEMENT 20 ENTRÉES	Réduction de 20% sur le tarif des entrées	

(1) Le PASS FAMILLE WEEK-END s'applique à partir de «2 adultes et 1 enfant» ou «1 adulte et 2 enfants» d'une même famille. Il permet une entrée groupée le week-end, à savoir le samedi de 10h15 à 17h et le dimanche de 9h à 12h.

TARIF DES SERVICES [entrée incluse]	RESIDENT	NON RESIDENT
<b>ABONNEMENT ANNUEL</b>		
LEÇON COLLECTIVE ENFANT		
QF de 0 à 200	80 €	218 €
QF de 200 à 3000	De 80 € à 150 €	218 €
en suivant la progression :	Prix=0,025 x QF + 75	
QF supérieur à 3 000	150 €	218 €
<b>À LA SÉANCE</b>		
LEÇON INDIVIDUELLE	12,50 €	15,00 €
<b>LOCATION À L'HEURE (1)</b>		
BASSIN APPRENTISSAGE OU FOSSE A PLONGER		25,00 €
LIGNE BASSIN 25m		20,00 €
LIGNE BASSIN 50m		30,00 € (2)

(1) Suivant la disponibilité des bassins. Le prix de la location est doublé les jours fériés.  
 (2) Dans le cadre du partenariat avec le CREPS, ce tarif de 30 € est abaissé à 24 €.

Il convient de rappeler que les tarifs du stade nautique Henri Deschamps s'accompagnent des dispositions suivantes :

1) La GRATUITÉ s'applique à tous les enfants de moins de 5 ans. Elle est subordonnée à la présentation de justificatifs récents (pièce d'identité ou livret de famille).

2) La notion de TARIF REDUIT s'applique :

- aux moins de 18 ans (pièce d'identité à présenter),
- aux étudiants (carte d'étudiant à présenter),
- aux plus de 60 ans (pièce d'identité à présenter),
- aux demandeurs d'emploi et aux bénéficiaires du RSA (attestation pôle emploi à présenter),
- aux professionnels des activités de natation (titulaires d'un diplôme conférant le titre de MNS ou BNSSA / diplôme ou carte professionnelle à présenter),
- aux personnes en situation de handicap (carte d'invalidité à présenter).

3) La notion de tarif RESIDENT s'applique aux usagers domiciliés sur la ville de Talence ou de Gradignan conformément à la convention de partenariat en date du 29 janvier 2007 modifiée par avenant en date du 4 novembre 2014 (carte de résident délivrée sur justificatif de domicile récent à présenter).

4) La notion d'abonnement annuel aux activités proposées par le stade nautique Henri Deschamps s'entend pour la participation à une séance hebdomadaire sur la période allant du mois d'octobre au mois de mai (hors période de vacances scolaires, jours fériés et fermeture technique). Aucun type d'absence ou d'annulation ne donnera droit à remboursement.

5) Toute leçon particulière non annulée au plus tard la veille sera due sauf présentation de certificat médical. Le montant rétrocédé aux ETAPS pour les leçons particulières de natation est fixé à 7,10 € par leçon.

6) Aucun remboursement d'entrées ne sera effectué.

## **SORTIES DÉCOUVERTE DU SKI NAUTIQUE ET DU WAKEBOARD**

Tarifs applicables à partir de juin 2021

TALENÇAIS	10 € la sortie
NON TALENÇAIS	26 € la sortie

Les sorties sont organisées avec le Ski Club Talence Gastes durant les périodes estivales, et s'adressent aux personnes de plus de 18 ans et aux jeunes de plus de 8 ans accompagnés d'un adulte autorisé, ainsi qu'aux associations faisant l'objet d'un conventionnement avec la collectivité.

Le retrait des places s'effectue au service Infos Jeunes.

### 3) CULTURE

#### LES ATELIERS DU FORUM Tarifs applicables à la rentrée scolaire 2021

##### ACTIVITÉS ANNUELLES

<b>ENFANTS TALENÇAIS</b>		
QF de 0 à 200	82,00 €	
QF de 200 à 500	De 82,00 € à 99,41 €	PRIX = 0,058036 x QF + 70,393
QF de 500 à 2 000	De 99,41 € à 186,46 €	PRIX = 0,058036 x QF + 70,393
QF de 2 000 à 3 000	De 186,46 € à 244,50 €	PRIX = 0,058036 x QF + 70,393
QF supérieur à 3 000	244,50 €	
<b>ENFANTS NON TALENÇAIS</b>	261,50 €	
<b>ADULTES TALENÇAIS</b>		
QF de 0 à 200	174,00 €	
QF de 200 à 500	De 174,00 € à 193,29 €	PRIX = 0,064286 x QF + 161,143
QF de 500 à 2 000	De 193,29 € à 289,71 €	PRIX = 0,064286 x QF + 161,143
QF de 2 000 à 3 000	De 289,71 € à 354,00 €	PRIX = 0,064286 x QF + 161,143
QF supérieur à 3 000	354,00 €	
<b>ADULTES NON TALENÇAIS</b>	369,00 €	
<b>ETUDIANTS</b>	174,00 €	

##### STAGES

<b>ENFANTS TALENÇAIS</b>		
QF de 0 à 200	22,00 €	
QF de 200 à 500	De 22,00 € à 26,82 €	PRIX = 0,016071 x QF + 18,786
QF de 500 à 2 000	De 26,82 € à 50,93 €	PRIX = 0,016071 x QF + 18,786
QF de 2 000 à 3 000	De 50,93 € à 67,00 €	PRIX = 0,016071 x QF + 18,786
QF supérieur à 3 000	67,00 €	
<b>ENFANTS NON TALENÇAIS</b>	77,00 €	

## ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DANSE

Tarifs applicables à la rentrée scolaire 2021

### FORMATION INSTRUMENTALE (FORMATION MUSICALE INCLUSE)

<b>ENFANTS TALENÇAIS</b>		
QF de 0 à 200	54,00 €	
QF de 200 à 500	De 54,00 € à 82,93 €	PRIX = 0,096429 x QF + 34,714
QF de 500 à 2 000	De 82,93 € à 227,57 €	PRIX = 0,096429 x QF + 34,714
QF de 2 000 à 3 000	De 227,57 € à 324,00 €	PRIX = 0,096429 x QF + 34,714
QF supérieur à 3 000	324,00 €	
<b>ADULTES TALENÇAIS</b>		
QF de 0 à 200	199,00 €	
QF de 200 à 500	De 199,00 € à 236,50 €	PRIX = 0,125 x QF + 174
QF de 500 à 2 000	De 236,50 € à 424,00 €	PRIX = 0,125 x QF + 174
QF de 2 000 à 3 000	De 424,00 € à 549,00 €	PRIX = 0,125 x QF + 174
QF supérieur à 3 000	549,00 €	
<b>ENFANTS NON TALENÇAIS</b>	599,00 €	
<b>ADULTES NON TALENÇAIS</b>	699,00 €	
<b>ETUDIANTS TALENÇAIS</b>	199,00 €	
<b>ETUDIANTS NON TALENÇAIS</b>	349,00 €	

Les élèves des classes à horaires aménagés (CHAM) bénéficient de l'exonération de la grille ci-dessus. Ils ne paient que la location de l'instrument.

### ÉVEIL MUSICAL OU FORMATION MUSICALE SEULE

<b>ENFANTS TALENÇAIS</b>		
QF de 0 à 200	28,50 €	
QF de 200 à 500	De 28,50 € à 42,96 €	PRIX = 0,048214 x QF + 18,857
QF de 500 à 2 000	De 42,96 € à 115,29 €	PRIX = 0,048214 x QF + 18,857
QF de 2 000 à 3 000	De 115,29 € à 163,50 €	PRIX = 0,048214 x QF + 18,857
QF supérieur à 3 000	163,50 €	
<b>ADULTES TALENÇAIS</b>		

QF de 0 à 200	100,50 €	
QF de 200 à 500	De 100,50 € à 119,25 €	PRIX = 0,0625 x QF + 88
QF de 500 à 2 000	De 119,25 € à 213,00 €	PRIX = 0,0625 x QF + 88
QF de 2 000 à 3 000	De 213,00 € à 275,50 €	PRIX = 0,0625 x QF + 88
QF supérieur à 3 000	275,50 €	
<b>ENFANTS NON TALENÇAIS</b>	300,50 €	
<b>ADULTES NON TALENÇAIS</b>	350,50 €	
<b>ETUDIANTS TALENÇAIS</b>	100,50 €	
<b>ETUDIANTS NON TALENÇAIS</b>	175,50 €	

### PARTICIPATION À UN ENSEMBLE UNIQUEMENT

ENFANTS TALENÇAIS	52,50 €
ADULTES TALENÇAIS	104,50 €
ENFANTS NON TALENÇAIS	141,50 €
ADULTES NON TALENÇAIS	157,00 €
ETUDIANTS TALENÇAIS	52,50 €
ETUDIANTS NON TALENÇAIS	115,50 €

### LOCATION D'UN INSTRUMENT

<b>TALENÇAIS</b>		
QF de 0 à 200	48,00 €	
QF de 200 à 500	De 48,00 € à 66,21 €	PRIX = 0,060714 x QF + 35,857
QF de 500 à 2 000	De 66,21 € à 157,29 €	PRIX = 0,060714 x QF + 35,857
QF de 2 000 à 3 000	De 157,29 € à 218,00 €	PRIX = 0,060714 x QF + 35,857
QF supérieur à 3 000	218,00 €	
<b>NON TALENÇAIS</b>	268,00 €	
<b>ETUDIANTS TALENÇAIS</b>	48,00 €	
<b>ETUDIANTS NON TALENÇAIS</b>	78,00 €	

La location d'instrument intervient en fonction de la disponibilité du parc. Une priorité sera accordée aux élèves Talençais des classes à horaires aménagés, aux enfants Talençais et en fonction du niveau du quotient familial.

### DANSE CYCLE OBSERVATION

<b>ENFANTS TALENÇAIS</b>	1 cours hebdomadaire	
QF de 0 à 200	113,50 €	
QF de 200 à 500	De 113,50 € à 129,57 €	PRIX = 0,053571 x QF + 102,786
QF de 500 à 2 000	De 129,57 € à 209,93 €	PRIX = 0,053571 x QF + 102,786
QF de 2 000 à 3 000	De 209,93 € à 263,50 €	PRIX = 0,053571 x QF + 102,786
QF supérieur à 3 000	263,50 €	
<b>ENFANTS NON TALENÇAIS</b>	313,50 €	

### DANSE CYCLE 1

<b>ENFANTS TALENÇAIS</b>	2 cours hebdomadaire	
QF de 0 à 200	163,50 €	
QF de 200 à 500	De 163,50 € à 179,57 €	PRIX = 0,053571 x QF + 152,786
QF de 500 à 2 000	De 179,57 € à 259,93 €	PRIX = 0,053571 x QF + 152,786
QF de 2 000 à 3 000	De 259,93 € à 313,50 €	PRIX = 0,053571 x QF + 152,786
QF supérieur à 3 000	313,50 €	
<b>ENFANTS NON TALENÇAIS</b>	363,50 €	

### DANSE CYCLE 2

<b>ENFANTS TALENÇAIS</b>	2 cours hebdomadaires	
QF de 0 à 200	210,80 €	
QF de 200 à 500	De 210,80 € à 232,23 €	PRIX = 0,071429 x QF + 196,514
QF de 500 à 2 000	De 232,23 € à 339,37 €	PRIX = 0,071429 x QF + 196,514
QF de 2 000 à 3 000	De 339,37 € à 410,80 €	PRIX = 0,071429 x QF + 196,514
QF supérieur à 3 000	410,80 €	
<b>ENFANTS NON TALENÇAIS</b>	490,80 €	

### DANSE CYCLE 3

<b>ENFANTS TALENÇAIS</b>	2 cours hebdomadaires	
QF de 0 à 200	263,50 €	
QF de 200 à 500	De 263,50 € à 290,29 €	PRIX = 0,089286 x QF + 245,643
QF de 500 à 2 000	De 290,29 € à 424,21 €	PRIX = 0,089286 x QF + 245,643
QF de 2 000 à 3 000	De 424,21 € à 513,50 €	PRIX = 0,089286 x QF + 245,643
QF supérieur à 3 000	513,50 €	
<b>ENFANTS NON TALENÇAIS</b>	613,50 €	

### DANSE COURS ADULTES

<b>ADULTES TALENÇAIS</b>	1 cours hebdomadaire	2 cours hebdomadaires
QF de 0 à 200	233,50 €	413,50 €
QF de 200 à 500	De 233,50 € à 247,50 € PRIX = 0,046429 x QF + 224,214	De 413,50 € à 429,57 € PRIX = 0,053571 x QF + 402,786
QF de 500 à 2 000	De 247,50 € à 317,07 € PRIX = 0,046429 x QF + 224,214	De 429,57 € à 509,93 € PRIX = 0,053571 x QF + 402,786
QF de 2 000 à 3 000	De 317,07 € à 363,50 € PRIX = 0,046429 x QF + 224,214	De 509,93 € à 563,50 € PRIX = 0,053571 x QF + 402,786
QF supérieur à 3 000	363,50 €	563,50 €
<b>ADULTES NON TALENÇAIS</b>	383,50 €	663,50 €
<b>ETUDIANTS TALENÇAIS</b>	233,50 €	413,50 €
<b>ETUDIANTS NON TALENÇAIS</b>	363,50 €	563,50 €

### SPECTACLE DE DANSE

PARTICIPATION DES ÉLÈVES POUR LA FOURNITURE OU LOCATION D'ÉLÉMENTS DE COSTUME	8,00 €
VENTE DE L'ENREGISTREMENT VIDEO DU SPECTACLE	16,00 €

Il convient de préciser que les élèves inscrits et pratiquant à la Lyre Talençaise bénéficieront d'une réduction de 15% sur leurs tarifs.

#### 4) ESPACE SENIORS

Tarifs applicables à la rentrée de septembre 2021

ACTIVITÉS RÉGULIÈRES Tarif annuel	TALENÇAIS	NON TALENÇAIS
<b>Activités libres</b>		
Tricot	24 €	35 €
Écriture	24 €	35 €
Jeux de cartes et autres jeux	24 €	35 €
Écoute musicale	24 €	35 €
<b>Ateliers d'expression</b>		
Ensemble vocal	82 €	106 €
Chorale	107 €	136 €
Théâtre	107 €	136 €
Comédie musicale	107 €	136 €
Anglais	107 €	136 €
Conversation Espagnole	107 €	136 €
Opérette	115 €	150 €
Danses (tarif pour une discipline)	140 €	184 €
<b>Ateliers sport et bien-être</b>		
Marche rapide	24 €	35 €
Marche dynamique	24 €	35 €
Marche douce	24 €	35 €
Marche nordique	1 cours/mois :	47 €
	2 cours/mois :	93 €
Gym douce d'entretien	113 €	148 €
Gym chinoise	189 €	245 €
Taï chi chuan	1 cours/semaine :	189 €
	2 cours/semaine :	261 €
<b>Ateliers créatifs</b>		
Découvertes créatives par thème	24 €	35 €
Mosaïque	107 €	136 €
Peinture sur tous supports	107 €	136 €
Broderie/Couture/Patchwork (sans fourniture)	107 €	136 €

Une tarification au deuxième semestre est possible (sur la base du tarif annuel divisé par deux) pour les Ateliers d'expression, les Ateliers sport et bien-être (sauf Marche rapide, dynamique et douce) et les Ateliers créatifs (sauf Découvertes créatives par thème).

ACTIVITÉS PONCTUELLES		TALENÇAIS	NON TALENÇAIS
<b>Ateliers découvertes</b>			
Initiation «Self-défense»		10 €	10 €
Initiation à la cuisine et autour du vin		30 €	39 €
Informatique ludique (4 séances)		49 €	59 €
<b>Ateliers bien vieillir et prévention</b>		Gratuit	
<b>Sorties découvertes-sportives-culturelles</b>			
- Déplacements :			
Sorties Bordeaux Métropole		1,70 €	2,20 €
Sorties département Gironde		4,20 €	6,60 €
Sorties départements limitrophes de la Gironde		12,00 €	17,80 €
Sorties départements non limitrophes sans nuitée		17,80 €	23,70 €
Sorties départements non limitrophes avec nuitée (tarif par km)		0,064 €	0,085 €
- Droits d'entrées : Entrées et /ou visites		Tarif des prestataires sur facturation (tel que musées, salles spectacles...)	
<b>Bals (tarif par bal)</b>	Avec DJ :	4 €	8 €
	Avec orchestre :	8,60 €	13,60 €
<b>Journée des Seniors</b>		14 €	14 €
<b>Thé dansant de fin d'année</b>		4 €	4 €
<b>Conférences (tarif par séance)</b>			
Conférence de type 1*		3,40 €	4,60 €
Conférence de type 2*		5,70 €	7,40 €
Conférence de type 3*		6,80 €	9,10 €
* en fonction du coût de l'intervenant (de 0 à 200 €, de 201 à 300 € et au-delà de 300 €)			

Il convient de rappeler qu'une réduction de 10% sur l'activité de l'Espace Seniors la moins chère est applicable à partir de la deuxième activité.



Envoyé en préfecture le 09/06/2021

Reçu en préfecture le 09/06/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-213305220-20210607-2021JUN10-DE

Si l'ensemble de ce dispositif vous agréé, je vous demande, Mesdames Messieurs, de bien vouloir l'adopter.»

Adopté par 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 8 JUIN 2021**

**LE MAIRE,**

**Emmanuel SALLABERRY**

## Annexe

### Inscription aux activités annuelles : possibilité d'échelonnement des paiements en fonction des échéances de facturation

Pour toutes les activités annuelles qui débutent à la rentrée de septembre, le calendrier des échéances de facturation est le suivant :

- Pour un paiement en 1 fois, l'échéance est fixée :  
au 31/10/N (cela signifie que la facture sera établie début novembre).
- Pour le paiement en 3 fois, les échéances (1/3) sont fixées respectivement :  
au 31/10/N (pour une facturation début novembre),  
au 30/11/N (pour une facturation début décembre),  
au 31/12/N (pour une facturation début janvier).
- Pour l'Ecole municipale de musique et de danse seulement, il existe en plus la possibilité d'échelonner la facturation en 9 fois :  
au 31/10/N (pour une facturation début novembre),  
au 30/11/N (pour une facturation début décembre),  
au 31/12/N (pour une facturation début janvier),  
au 31/01/N+1 (pour une facturation début février),  
au 28/02/N+1 (pour une facturation début mars),  
au 31/03/N+1 (pour une facturation début avril),  
au 30/04/N+1 (pour une facturation début mai),  
au 31/05/N+1 (pour une facturation début juin),  
au 30/06/N+1 (pour une facturation début juillet).

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 7 JUIN 2021**

**Nomenclature : 7.10 - Divers**

Le 7 juin 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> juin 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, M. DELLU, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme BONORON (procuration à M. COLDEFY), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme LUDLOW (procuration à M. GIRON), Mme FRICOT (procuration à M. LAROSE), Mme RAMI (procuration à Mme DE MARCO), Mme ARMITAGE (procuration à M. MARTILY)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Salem ERCHOUK**

\*\*\*\*\*

**N° 11** : Tarifs des locations des salles municipales

**Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :**

« Par délibération du 19 décembre 2019, le Conseil Municipal a fixé les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour les locations des salles municipales.

Aujourd'hui, je vous propose de revaloriser, comme suit et à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, les grilles concernées sur la base d'un taux d'actualisation fixé à 0,80% (ce taux étant identique à celui utilisé pour revaloriser les tarifs des locations des salles sportives).

**Salles louées aux particuliers talençais**

Salles	Tarifs au 1 <sup>er</sup> janv 2020	Tarifs au 1 <sup>er</sup> sept. 2021	Caution	Heure de clôture
Grand Préfabriqué	115 €	116 €	200 €	Aucune
Eclaireurs	115 €	116 €	200 €	Aucune
Château de Thouars	912 €	919 €	1600 €	Aucune
Haut-Brion	115 €	116 €	200 €	Minuit

### Salles louées aux syndicats

Salles	Tarifs au 1 <sup>er</sup> janv 2020	Tarifs au 1 <sup>er</sup> sept. 2021	Caution	Heure de clôture
Salle 107 Château Margaut	115 €	116 €	200 €	23 heures
Grand Préfabriqué	115 €	116 €	200 €	Aucune
Eclaireurs	115 €	116 €	200 €	Aucune
Robespierre	115 €	116 €	200 €	22 heures
Haut-Brion	115 €	116 €	200 €	Minuit
Mozart	194 €	196 €	350 €	22 heures

### Salles louées aux comités d'entreprises Talençais ou à des associations non Talençaises

Salles	Tarifs au 1 <sup>er</sup> janv 2020	Tarifs au 1 <sup>er</sup> sept. 2021	Caution	Heure de clôture
F. Mauriac	479 €	483 €	850 €	1 heure
Grand Préfabriqué	228 €	230 €	400 €	Aucune
Eclaireurs	228 €	230 €	400 €	Aucune
Haut-Brion	228 €	230 €	400 €	Minuit
Robespierre	228 €	230 €	400 €	22 heures
Mozart	388 €	391 €	850 €	22 heures

### Salles mises à disposition gratuitement aux associations Talençaises

Salles	Caution	Heure de clôture
Grand Préfabriqué	200 €	Aucune
Eclaireurs	200 €	Aucune
Robespierre	200 €	22 heures
Cauderès	200 €	22 heures
Haut-Brion	200 €	Minuit
F. Mauriac	550 €	1 heure
Mozart	550 €	22 heures

### Salles mises à disposition gratuitement une fois par an aux associations Talençaises

Château de Thouars	1 600 €	Aucune
Salle polyvalente du Dôme	2 000 €	Aucune

### Salles mises à disposition gratuitement une fois par an aux partis politiques

Château de Thouars	1 600 €	Aucune
--------------------	---------	--------

Si l'ensemble de ce dispositif vous agréé, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir l'adopter. »

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 8 JUIN 2021**

**LE MAIRE,**

**Emmanuel SALLABERRY**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2021**

### **Nomenclature : 7.10 - Divers**

Le 7 juin 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> juin 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, M. DELLU, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme BONORON (procuration à M. COLDEFY), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme LUDLOW (procuration à M. GIRON), Mme FRICOT (procuration à M. LAROSE), Mme RAMI (procuration à Mme DE MARCO), Mme ARMITAGE (procuration à M. MARTILY)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Salem ERCHOUK**

\*\*\*\*\*

**N° 12** : Tarifs des droits de place et redevances d'occupation du Domaine Public

**Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :**

« Par délibération du 19 décembre 2019, le Conseil Municipal a fixé les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour les droits de place et redevances d'occupation temporaire du Domaine Public.

En la matière, je vous rappelle que toute occupation du Domaine Public à but commercial ou privé est d'une part, soumise à autorisation préalable de la Ville, et doit d'autre part, donner lieu au paiement d'un droit de place ou d'une redevance, conformément au Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L 2125-1.

Aujourd'hui, je vous propose de revaloriser, comme suit et à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, les grilles concernées sur la base d'un taux d'actualisation fixé à 0,80% (ce taux étant identique à celui utilisé pour revaloriser les tarifs des locations des salles). Toutefois, pour des raisons pratiques et avec la règle d'arrondi à l'unité la plus proche, certains tarifs restent inchangés.

## 1. Droit de place pour la vente sur la voie publique

		01/01/20	01/09/21	
<b>1.1. Droit de place à l'occasion des marchés</b>				
Pour les abonnés	Pour le mois	3 €	3 €	le mètre linéaire de façade
Pour les occasionnels	Par marché	1 €	1 €	de droit fixe
		+ 1 €	+ 1 €	le mètre linéaire de façade
<b>1.2. Droit de place pour les marchands ambulants hors marchés</b>				
Camions et stands alimentaires	Par jour	0,66 €	0,67 €	le mètre carré de surface au sol
Grande roue, manèges, attractions...	Par jour	0,13 €	0,13 €	le mètre carré de surface au sol
Cirques et spectacles divers de moins de 300 m2	Par jour	66,00 €	67,00 €	de forfait
Cirques et spectacles divers à partir de 300 m2	Par jour	88,00 €	89,00 €	de forfait
<b>1.3. Droit de place pour les terrasses des cafés et restaurants</b>				
Place Alcalà de Henares	Par an	26,00 €	26,00 €	le mètre carré de surface au sol
Trottoirs axe Libération-Gambetta	Par an	19,00 €	19,00 €	le mètre carré de surface au sol
Autres secteurs	Par an	16,00 €	16,00 €	le mètre carré de surface au sol
<b>1.4. Droit de place pour les enseignes temporaires</b>				
Tous les dispositifs	Par mois	12,00 €	12,00 €	le mètre carré de surface au sol
<b>1.5. Droit de place accordé aux associations talençaises</b>				
Pour les braderies commerciales		Gratuit	Gratuit	
Pour le 1er vide grenier de l'année		Gratuit	Gratuit	
Pour les vides greniers suivants	Par jour	110,00 €	111,00 €	de forfait
<b>1.6. Droit de place pour les autres types de vente sur la voie publique</b>				
	Par jour	1 €	1 €	de droit fixe
		+ 1 €	+ 1 €	le mètre linéaire de façade

## 2. Redevance à l'occasion des ventes sur la voie publique

		01/01/20	01/09/21	
<b>2.1. Redevance pour l'utilisation de l'énergie électrique ou d'un point d'eau</b>				
Pour les abonnés	Pour le mois	10,00 €	10,00 €	Le raccordement reste à la charge des utilisateurs
Pour les occasionnels	Par jour	3,50 €	3,50 €	
<b>2.2. Redevance pour l'enlèvement des déchets</b>				
Pour les abonnés	Pour le mois	10,00 €	10,00 €	
Pour les occasionnels	Par jour	3,50 €	3,50 €	

<b>3. Redevance à l'occasion des travaux et chantiers</b>		<b>01/01/20</b>	<b>01/09/21</b>	
<b>3.1. Echafaudages et clôtures de chantier</b>				
Pour 1 semaine uniquement		4,50 €	4,50 €	le mètre carré de surface au sol
Du 1er au 3ème mois	Par mois	9,00 €	9,00 €	le mètre carré de surface au sol
Du 4ème au 5ème mois	Par mois	14,00 €	14,00 €	le mètre carré de surface au sol
A partir du 6ème mois et au-delà	Par mois	25,00 €	26,00 €	le mètre carré de surface au sol
<b>3.2. Appareillages servant aux réparations et échafaudages volants</b>				
	Par semaine	41,00 €	41,00 €	à l'unité
<b>3.3. Bennes ou containers, baraques de chantier</b>				
1ère semaine	Par semaine	64,00 €	65,00 €	à l'unité
2ème semaine	Par semaine	93,00 €	94,00 €	à l'unité
3ème semaine	Par semaine	122,00 €	123,00 €	à l'unité
4ème semaine et au-delà	Par semaine	179,00 €	180,00 €	à l'unité
<b>3.4. Camions-grue, camions-nacelle et toutes formes de manutention</b>				
	Par jour	29,00 €	29,00 €	à l'unité
Minimum de perception		29,00 €	29,00 €	

<b>4. Tournage de films</b>		<b>01/01/20</b>	<b>01/09/21</b>	
4.1. Films documentaires, culturels, d'études, touristiques		Gratuit	Gratuit	
4.2. Courts métrages		Gratuit	Gratuit	
4.3. Longs métrages, séries TV, films publicitaires	Par jour	207,00 €	209,00 €	
4.4. Barnum cuisine	Par jour	103,00 €	104,00 €	

**5. Taxation des occupations non conformes, interdites ou sans titre conformément au règlement d'occupation du domaine public**

		<b>01/01/20</b>	<b>01/09/21</b>	
5.1. Redevance additionnelle en cas de non respect de l'autorisation	Par jour	57,00 €	57,00 €	de forfait et par unité après mise en demeure
5.2. Taxation d'office pour occupation non autorisée ou sans titre	Par jour	33,00 €	33,00 €	le mètre carré de surface au sol après mise en demeure

Enfin, il convient de rappeler les éléments suivants :

- 1) Toute période entamée est due,
- 2) Tout métrage sera arrondi au métrage supérieur,
- 3) Toute surface sera arrondie au mètre carré supérieur,
- 4) Le minimum de perception est fixé à un mètre linéaire ou à un mètre carré,
- 5) L'application d'un droit de place ou d'une redevance ne vaut pas acceptation du dispositif constaté sur place,



Envoyé en préfecture le 09/06/2021

Reçu en préfecture le 09/06/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-213305220-20210607-2021JUN12-DE

6) Toute occupation du domaine public doit faire l'objet d'une autorisation municipale.

Si l'ensemble de ce dispositif vous agréé, je vous demande de bien vouloir l'adopter. »

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 8 JUIN 2021**

**LE MAIRE,**

**Emmanuel SALLABERRY**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2021**

### **Nomenclature : 8.9 Culture**

Le 7 juin 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> juin 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, M. DELLU, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme BONORON (procuration à M. COLDEFY), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme LUDLOW (procuration à M. GIRON), Mme FRICOT (procuration à M. LAROSE), Mme RAMI (procuration à Mme DE MARCO), Mme ARMITAGE (procuration à M. MARTILY)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Salem ERCHOUK**

\*\*\*\*\*

**N° 13** : Saison culturelle 2021-2022 - Fixation des tarifs

**Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :**

« Dans le cadre de la prochaine saison culturelle, la Ville organise et programme différents spectacles qui viendront enrichir et étoffer l'offre de diffusion culturelle déjà mise en place depuis plusieurs années. Au regard de la situation sanitaire exceptionnelle et de l'engagement de la ville dans le soutien aux compagnies, un nombre important de spectacles sont des reports de spectacles programmés sur la saison précédente et qui n'ont pu être présentés.

La proposition à destination des publics sera détaillée dans les 2 « Cité culture » qui paraîtront en septembre 2021 et janvier 2022.

Afin d'organiser les actions conduites par le Service culturel, la Ville doit définir une grille tarifaire adaptée à son offre de spectacles.

Cette grille tarifaire est définie au regard :

- du projet culturel de la Ville qui vise à permettre à chacun de découvrir et profiter d'une offre culturelle diversifiée, encourager l'accès à la pratique artistique et culturelle,

- de la qualité de l'accueil des salles qui recevront des spectacles,
- des tarifs pratiqués par les autres services culturels (notamment sur la Métropole de Bordeaux).

Les tarifs des spectacles programmés dans le cadre de partenariats avec d'autres institutions et/ou programmateurs culturels font l'objet d'un traitement spécifique inhérent aux causes contractuelles de co-organisation (cf paragraphe II).

En conséquence, je vous propose aujourd'hui de fixer comme suit la grille tarifaire afférente à la programmation de la saison culturelle **2021/2022**.

### I - Tarification des spectacles et concerts

Cette tarification concerne l'ensemble des spectacles en direction d'un jeune public, public familial ou public adulte programmé par le Service culturel et l'École de musique et de danse, au Dôme, au Forum des arts ou dans tout autre lieu fermé ou de plein air.

Tarif plein adulte	12,00 €
Tarif réduit adulte (*)	8,00 €
Tarif enfant (jusqu'à 16 ans inclus) Groupes d'adultes (à partir de 17 ans) accompagnés par des structures à vocation sociale, spécialisées de Talence et lycées talençais	6,00 €
Concerts Musiquenville proposés par l'EMMD et le spectacle Basaïde + Hautz de la Compagnie Bilaka programmé le 21 mai 2022 au Rocher de Palmer	5,00 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enfants (jusqu'à 16 ans inclus) accompagnés par les Centres sociaux, Centres de loisirs, Centre Animation Jeunesse, Crèches de Talence</li> </ul>	4,00 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnateurs des groupes Centres sociaux, Centres de loisirs, Centre Animation Jeunesse, établissements spécialisés de Talence et hors Talence</li> <li>• Elèves de l'EMMD pour :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ les concerts Musiquenville à l'Agora du Haut-Carré</li> <li>◦ le spectacle Basaïde + Hautz de la Compagnie Bilaka programmé le 21 mai 2022 au Rocher de Palmer</li> </ul> </li> <li>• Enfants venus à la représentation scolaire en journée sur les séances « tout public »</li> </ul>	Exonéré

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Invitations des compagnies programmées selon dispositions contractuelles entre la ville, les compagnies et les partenaires.</li> </ul>	
---	--

**(\*) Application du tarif réduit :**

Le tarif réduit est applicable aux :

- demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé et accompagnants éventuels (un accompagnant par bénéficiaire),
- groupes à partir de 10 personnes,
- professionnels du spectacle,
- lycéens, étudiants (jusqu'à 29 ans inclus),
- adultes accompagnés d'un enfant jusqu'à 16 ans inclus,
- détenteurs de la carte jeune,
- adhérents de l'IDDAC.

**II - Tarification des séances scolaires**

Cette tarification s'applique aux groupes scolaires venant assister à des représentations programmées pendant le temps scolaire dans le cadre de la saison culturelle. Elle concerne les spectacles suivants :

**Prélude en bleu majeur** – Classes de CE1

**Du balai** – Classes maternelles

**Jimmy et ses soeurs** – Classes de CM1/CM2

**Lanterne 2.0** – Classes de CE2/CM1/CM2/6ème

**A Mano** – Classes de CP

**La Saga de Grimm** – Classes de lycée

**La Serpillière de Monsieur Mutt** – Classes de maternelle

Collèges, lycées, établissements d'enseignement supérieur et établissements spécialisés	Talence	6,00 €
Collèges, lycées, établissements d'enseignement supérieur et établissements spécialisés	Hors Talence	7,00 €
Ecoles maternelles, élémentaires	Talence	4,00 €
Ecoles maternelles, élémentaires	Hors Talence	5,00 €
Accompagnateurs : <ul style="list-style-type: none"> <li>• pour les maternelles : 1 adulte pour 8 enfants</li> <li>• pour les élémentaires : 1 adulte pour 14 enfants</li> <li>• pour les collèges, lycées, établissements</li> </ul>	Talence et hors Talence	Exonéré

d'enseignement supérieur et établissements spécialisés : 2 adultes par classe		
Accompagnateurs (au-delà du taux d'encadrement exigé)	Talence et hors Talence	4,00 €, 5,00 €, 6,00 € et 7,00 € en fonction du tarif appliqué aux enfants mentionné ci -dessus

### III - Tarification à la séance : conférences et ateliers médiation scientifique

Cette tarification concerne les conférences / séances découverte histoire de l'art programmées par le Forum des Arts & de la Culture et les ateliers de médiation scientifique programmés par le service culturel.

Atelier de médiation scientifique pour un duo parent - enfant	5,00 €
Atelier de médiation scientifique pour 1 enfant	3,00 €
Conférence Médiarchi, Conférence « Cycle Histoire de l'art contemporain, Démélis-mélos de l'art	3,00 €

Il est proposé :

- d'approuver la grille tarifaire ci-dessus pour l'achat de places de spectacles au titre de la saison 2021-2022,
- de dire que les recettes seront versées à l'article 7062 Redevances et droits des services à caractère culturel du budget de la Ville. »

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
 MAIRIE DE TALENCE, le 8 JUIN 2021**

**LE MAIRE,**

**Emmanuel SALLABERRY**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2021**

### **Nomenclature : 3.1 - Acquisitions**

Le 7 juin 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> juin 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, M. DELLU, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme BONORON (procuration à M. COLDEFY), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme LUDLOW (procuration à M. GIRON), Mme FRICOT (procuration à M. LAROSE), Mme RAMI (procuration à Mme DE MARCO), Mme ARMITAGE (procuration à M. MARTILY)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Salem ERCHOUK**

\*\*\*\*\*

**N° 14** : Acquisition d'une parcelle située 140 rue Roustaing cadastrée AK 442

**Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Propriétés communales, expose :**

« A l'occasion de l'opération immobilière 140 rue Roustaing concomitante à la restructuration de la rue Roustaing par Bordeaux Métropole, subsiste un délaissé situé à l'angle de la rue Roustaing et de l'avenue Sainte-Marie. Ce terrain, d'une surface de 537 m<sup>2</sup>, mais qui présente une forme géométrique particulière, est propriété du syndicat des copropriétaires de la résidence « Les Allées du Prince ». Il a par ailleurs fait l'objet d'aménagement de voirie (trottoir et arrêt de bus).

Le syndicat des copropriétaires a donné son accord pour une cession à titre gratuit au profit de la Ville. Cette dernière, compte tenu des difficultés de stationnement dans le secteur, réalisera des places de parking sur le terrain. L'espace non utilisé pourra faire l'objet d'un aménagement paysager léger.

Plusieurs réseaux de la résidence transitent sous cet espace. Il conviendra donc d'inclure dans l'acte une servitude de passage au profit de la copropriété afin qu'elle puisse assurer l'entretien de ces ouvrages.

Les services de France Domaines ont rendu un avis favorable le 7 mai 2021.

Maître Edouard BENTEJAC, notaire à Bordeaux, sera chargé d'assister la Ville sur ce dossier.

C'est pourquoi je vous demande :

– d'approuver le principe de l'acquisition par la Ville à titre gratuit de la parcelle AK 442 sise 140 rue Roustaing d'une contenance de 537 m<sup>2</sup> à Talence auprès du syndicat des copropriétaires de la résidence « Les Allées du Prince » située 140 rue Roustaing,

– de bien vouloir m'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce dossier.»

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 8 JUIN 2021**

**LE MAIRE,**

**Emmanuel SALLABERRY**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2021**

### **Nomenclature : 3.1 - Acquisitions**

Le 7 juin 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> juin 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, M. DELLU, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme BONORON (procuration à M. COLDEFY), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme LUDLOW (procuration à M. GIRON), Mme FRICOT (procuration à M. LAROSE), Mme RAMI (procuration à Mme DE MARCO), Mme ARMITAGE (procuration à M. MARTILY)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Salem ERCHOUK**

\*\*\*\*\*

**N° 15** : Acquisition d'une parcelle située 91 rue Robespierre cadastrée AW 52

**Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Propriétés communales, expose :**

« La Ville a été informée de la cession de la parcelle AW 52 située 91 rue Robespierre à l'angle avec la rue René Vaché propriété de Monsieur Jean DARRICARRERE, Madame Viviane REGNIER et Monsieur Patrick DARRICARRERE, le bien étant soumis au régime de l'indivision. Le terrain présente une superficie de 305 m<sup>2</sup> et supporte une maison de 80 m<sup>2</sup>.

Le prix proposé par les vendeurs est établi à 270 500 euros.

Cette parcelle est couverte au Plan Local d'Urbanisme par un emplacement réservé de voirie référencé sous le numéro T 1139.

Cette acquisition permettrait de réaliser un trottoir d'environ 1m20 contre 59 cm actuellement. Elle supposera la démolition de l'immeuble existant.

Les travaux d'élargissement, actuellement encore en phase d'étude, seront réalisés par Bordeaux Métropole après cession à son profit du foncier nécessaire.

Les services de France Domaines ont rendu un avis favorable le 6 mai 2021 estimant la valeur du bien à 264 000 euros avec une marge de 10% de négociation.

Le prix proposé s'inscrivant dans cette marge, je vous propose d'accepter cette acquisition.

Maître Edouard BENTEJAC, notaire à Bordeaux, sera chargé d'assister la Ville sur ce dossier.

C'est pourquoi je vous demande :

– D'approuver le principe de l'acquisition par la Ville au prix de 270 500 euros de la parcelle AW 52 sise 91 rue Robespierre à Talence d'une contenance de 305 m<sup>2</sup> auprès de l'indivision DARRICARRERE dont les intérêts sont représentés par Maître Audrey PELLET-LAVÉVE notaire à Bordeaux 20 rue Ferrère.

– De bien vouloir m'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce dossier.»

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 8 JUIN 2021**

**LE MAIRE,**

**Emmanuel SALLABERRY**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2021**

### **Nomenclature : 8.6 – Emploi – Formation professionnelle**

Le 7 juin 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> juin 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, M. DELLU, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme BONORON (procuration à M. COLDEFY), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme LUDLOW (procuration à M. GIRON), Mme FRICOT (procuration à M. LAROSE), Mme RAMI (procuration à Mme DE MARCO), Mme ARMITAGE (procuration à M. MARTILY)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Salem ERCHOUK**

\*\*\*\*\*

**N° 16** : Participation de la Ville de Talence au financement des formations de remise à niveau de l'IREP (Institut de Recherche et d'Education Permanente) pour l'année 2021

**Madame CHADEBOST, Adjointe déléguée à l'Emploi et à l'Insertion professionnelle, expose :**

« En 2020, le conseil municipal approuvait une participation financière dans le cadre du dispositif de formation «Compétences Clés» (formation remplacée en cours d'année par l'habilitation de service public en septembre 2020).

205 stagiaires ont été accueillis en 2020, dont 57 Talençais (les autres résidant sur les communes de Pessac, Villenave d'Ornon, Gradignan, Canéjan et Cestas).

Le bilan d'activité 2020 confirme les tendances dessinées ces dernières années :

- Un dispositif qui donne la priorité aux demandeurs d'emploi (Pôle Emploi, la Mission locale et le Cap emploi sont les premiers prescripteurs) et qui permet de proposer des parcours de formation adaptés aux contraintes de la personne (santé, garde d'enfants ...).

- Cette souplesse est aussi favorable à l'entrée des femmes dans ce dispositif (elles représentent 76% de l'effectif accueilli en 2020) en proposant des formations à temps partiel et en individualisant chaque parcours de formation rendant compatibles le suivi de leur formation et les contraintes familiales.

- La tranche d'âge la plus représentée est celle des 26-44 ans. Cela correspond en général à des reconversions professionnelles, des reprises d'étude pour les plus jeunes ou encore une remise à niveau nécessaire pour retrouver un emploi plus facilement.

- En 2020, le recours au dispositif est essentiellement motivé par des besoins d'accès au FLE (Français Langues Etrangères), par des besoins en formation bureautique (personnes souhaitant trouver ou retrouver un emploi dans le tertiaire mais dont les compétences en bureautique sont à acquérir, développer ou rafraîchir) et enfin pour une remise à niveau préalable avant une entrée en formation.

Compte tenu de l'intérêt représenté par ces formations qui sont une première étape dans le parcours d'insertion d'une personne, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à reconduire pour 2021 le protocole d'accord avec l'IREP, organisme support de ce dispositif, avec un financement de la ville de 8 978 € (augmentation de 60 € par rapport à l'année précédente).»

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 8 JUIN 2021**

**LE MAIRE,**

**Emmanuel SALLABERRY**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2021**

### **Nomenclature : 8.6 – Emploi – Formation professionnelle**

Le 7 juin 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> juin 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, M. DELLU, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme BONORON (procuration à M. COLDEFY), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme LUDLOW (procuration à M. GIRON), Mme FRICOT (procuration à M. LAROSE), Mme RAMI (procuration à Mme DE MARCO), Mme ARMITAGE (procuration à M. MARTILY)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Salem ERCHOUK**

\*\*\*\*\*

**N° 17** : Subvention de fonctionnement pour l'année 2021 à l'association CLAP Sud-Ouest pour la tenue à Talence d'une plate-forme d'évaluation et d'orientation linguistique

**Madame CHADEBOST, Adjointe déléguée à l'Emploi et à l'Insertion professionnelle, expose :**

« L'association CLAP SUD-OUEST (comité de liaison des acteurs de la promotion) propose une plate-forme d'évaluation et d'orientation linguistique à Talence.

Le CLAP évalue les compétences linguistiques des personnes tant à l'écrit qu'à l'oral et propose des parcours de formation.

Les rendez-vous ont lieu au Dôme le jeudi par demi-journée.

Depuis 2012 le nombre de personnes reçues augmente car la plate-forme du Clap est désormais bien identifiée tant des acteurs de la formation et de l'insertion sociale et professionnelle que du public lui-même.

En 2020, dans les locaux du Dôme, le CLAP a assuré 21 permanences et accueilli 35 habitants talençais. Au total, tous sites confondus, le CLAP a reçu 73 habitants talençais dont 32,8 % issus du quartier prioritaire.

Le public est en majorité de nationalité étrangère et en situation de recherche d'emploi. Alors que le pourcentage des publics inscrits à Pôle emploi est en baisse constante depuis 2016, sur l'année 2020, il représente 56,2 % de la demande (41,3% en 2019).

Le CLAP a noué ces dernières années des relations de travail avec les acteurs du territoire qui ajoutent de la pertinence à son intervention à Talence : l'étape d'évaluation précède les orientations vers des formations, les propositions de proximité sont utilisées (la proximité étant facteur de sécurisation des parcours d'insertion des personnes concernées).

Considérant que cette action est essentielle pour lever l'un des principaux freins à l'insertion professionnelle, à savoir la non maîtrise de la langue française, et au vu des éléments de bilan joints à cette délibération,

Je vous propose de reconduire en faveur de l'association CLAP Sud-Ouest une subvention de 1 500 € pour l'année 2021. »

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 8 JUIN 2021**

**LE MAIRE,**

**Emmanuel SALLABERRY**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2021**

### **Nomenclature : 4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la FPT**

Le 7 juin 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> juin 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, M. DELLU, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme BONORON (procuration à M. COLDEFY), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme LUDLOW (procuration à M. GIRON), Mme FRICOT (procuration à M. LAROSE), Mme RAMI (procuration à Mme DE MARCO), Mme ARMITAGE (procuration à M. MARTILY)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Salem ERCHOUK**

\*\*\*\*\*

**N° 18** : Participation de la Ville - Mutuelle complémentaire santé

**Madame THOMAS- PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail expose :**

« Les collectivités ont la possibilité de participer au financement des complémentaires santé ou prévoyance de leurs agents dans le cadre d'une convention de participation ou de contrats labellisés conformément au décret n°2011-1474 du 8/11/2011.

Dans ce cadre, la ville de Talence a souhaité proposer à ses agents une participation afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à une couverture santé complémentaire.

Cette participation, à hauteur de 20€ brut par mois a été validée par le comité technique en date du 27 Avril 2018 et permet aux agents titulaires d'un contrat labellisé d'en bénéficier depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Par ailleurs, l'ordonnance relative à la protection sociale complémentaire n° 2021-175 du 17 Février 2021, initie comme cela est déjà en vigueur dans le secteur privé, une obligation pour les employeurs publics d'une prise en charge de la protection sociale complémentaire santé

de leurs agents à hauteur de 50% à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2026 pour les employeurs territoriaux.

C'est donc dans l'attente de la mise en œuvre de cette nouvelle réglementation, que je vous propose de régulariser et approuver le versement de la participation de 20€ brut qui concerne actuellement 89 agents pour la ville.

Ce versement mensuel est attribué au vu des justificatifs d'adhésion à une mutuelle santé labellisée fournie chaque année par les agents.

Il convient de prévoir les crédits nécessaires au budget de la Ville au chapitre 012 – articles 64111 et suivants.»

Adopté par 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 8 JUIN 2021**

**LE MAIRE,**

**Emmanuel SALLABERRY**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2021**

### **Nomenclature : 4 – Fonction publique**

Le 7 juin 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> juin 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, M. DELLU, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme BONORON (procuration à M. COLDEFY), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme LUDLOW (procuration à M. GIRON), Mme FRICOT (procuration à M. LAROSE), Mme RAMI (procuration à Mme DE MARCO), Mme ARMITAGE (procuration à M. MARTILY)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Salem ERCHOUK**

\*\*\*\*\*

**N° 19** : Mise en place d'un forfait « mobilités durables »

**Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :**

« Dans le cadre de ses actions en matière de développement durable, la Ville a décidé d'inciter et d'encourager les agents municipaux et du CCAS à l'usage du vélo pour leurs déplacements domicile-travail en proposant la mise en place d'une indemnité kilométrique vélo (IKV) par délibération en date du 8 Juillet 2019.

En 2020, 82 agents pour la ville et 14 pour le CCAS ont bénéficié de cette prise en charge.

Le décret 2020-1547 du 9/12/2020 relatif au versement du forfait mobilités durables étend à la fonction publique territoriale les dispositions déjà prévues pour les agents de l'Etat en Mai 2020.

Il s'agit d'une incitation à utiliser les mobilités douces, l'employeur s'acquittant d'une participation aux frais engagés par les agents de la Ville et du Centre communal d'action sociale, quel que soit leur statut, au titre de leurs déplacements entre le lieu de résidence habituel et le lieu de travail.

Les modalités de mise en œuvre diffèrent de celles précédemment prévues pour le versement de l'indemnité kilométrique vélo. En effet, une participation est versée par l'employeur sous réserve d'utiliser au moins 100 jours sur l'année civile :

- un vélo personnel avec ou sans assistance électrique,
- le covoiturage en tant que conducteur ou passager,
- ou de combiner en alternance l'utilisation du vélo et du covoiturage.

Le forfait mobilités durables est modulé selon la quotité de travail ou la durée de présence de l'agent dans la limite de 200€ par an.

Il n'est pas cumulable avec le remboursement partiel de l'abonnement de transport public ou de l'abonnement à un service public de location de vélo partagé.

Le forfait est versé annuellement par l'employeur l'année suivant celle du dépôt de la déclaration sur l'honneur, soit au plus tard le 31 décembre de l'année pour un versement en janvier de l'année N+1.

Les modalités d'attribution du forfait mobilités durables ont été validées par le Comité Technique du 28 mai dernier.

Sous réserve du vote de la présente délibération par le Conseil Municipal, la mise en place de ce nouveau dispositif sera applicable au 1<sup>er</sup> Juin 2021.

Je vous propose par conséquent d'autoriser Monsieur le Maire à :

- verser cette indemnité aux personnels selon les modalités fixées et après avis du CTP,
- à prévoir les crédits correspondants au budget de la ville chapitre 012. »

Adopté par 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 8 JUIN 2021**

**LE MAIRE,**

**Emmanuel SALLABERRY**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2021**

### **Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel**

Le 7 juin 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> juin 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, M. DELLU, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme BONORON (procuration à M. COLDEFY), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme LUDLOW (procuration à M. GIRON), Mme FRICOT (procuration à M. LAROSE), Mme RAMI (procuration à Mme DE MARCO), Mme ARMITAGE (procuration à M. MARTILY)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Salem ERCHOUK**

\*\*\*\*\*

**N° 20** : Création d'un poste de Chargé de Mission cellule coordination de projets

**Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :**

« Dans le cadre de la nouvelle organisation des services mise en place en Septembre 2020, une cellule « coordination de projets » a été créée regroupant des acteurs juridiques et techniques pouvant assurer le suivi des différentes opérations programmées par la ville.

Afin de renforcer les compétences de l'équipe de la Cellule coordination de projets, notamment en matière de commande publique, et compte tenu du nombre important de dossiers qui lui sont soumis, il est proposé de recruter un chargé de mission ayant notamment des compétences juridiques (attaché) fonctionnaire ou contractuel.

**Missions principales :**

Le chargé de mission auprès de la Cellule coordination de projets est notamment chargé de :

- Rédiger les pièces des contrats relevant de la commande publique nécessaires à la réalisation des projets,
- Assurer une expertise juridique sur les thématiques en lien avec les projets de la Cellule coordination et apporter une aide à la décision,

- Assurer un appui administratif concernant les dossiers de la Cellule coordination de projets,
- Être l'interface entre la ville et les autres collectivités ou différents opérateurs qu'il réunit autant que de besoin,
- Mobiliser ses collègues en interne,
- Veiller à l'information continue de sa hiérarchie tant politique qu'administrative,
- Alerter sur les points de difficultés et proposer des actions de résolution,
- Etablir les demandes budgétaires et exécuter les budgets accordés,
- Animer ou coanimer des réunions publiques ou de travail et en faire le relevé de décisions.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération allouée, fixée en référence au 5<sup>ème</sup> échelon du grade d'Attaché Territorial, est calculée de la façon suivante :

- Traitement indiciaire en référence à l'IM 480 – IB 567
- Majoration de 25 points d'indice en lien avec la grande disponibilité exigée

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

L'agent percevra également la prime annuelle selon les conditions prévues par le protocole d'accord validé en CTP du 22/06/2007.

Au vu de l'article 3-3 2° de la Loi n°84-53 modifiée, je vous demande donc :

- de bien vouloir m'autoriser à créer le poste de chargé de mission « Cellule coordination de projet » à temps complet à compter du 28 Juin 2021 pour une durée de 1 an.
- de prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012. »

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 8 JUIN 2021**

**LE MAIRE,**

**Emmanuel SALLABERRY**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2021**

### **Nomenclature : 4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la FPT**

Le 7 juin 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> juin 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, M. DELLU, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme BONORON (procuration à M. COLDEFY), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme LUDLOW (procuration à M. GIRON), Mme FRICOT (procuration à M. LAROSE), Mme RAMI (procuration à Mme DE MARCO), Mme ARMITAGE (procuration à M. MARTILY)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Salem ERCHOUK**

\*\*\*\*\*

**N° 21** : Création de poste au tableau des effectifs 2021 pour le service des jardins grade Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> cl

**Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail expose :**

« Afin d'assurer le recrutement d'un agent par voie de mutation, il convient de créer le poste correspondant au tableau des effectifs répondant ainsi au besoin du service »

Le tableau des effectifs est modifié comme suit :

<b>GRADE</b>	<b>POSTES DEJA OUVERTS</b>	<b>BESOINS (CREATION SUPPRESSION)</b>	<b>NOUVELLE SITUATION</b>
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	36	Création 1 poste	37



Envoyé en préfecture le 09/06/2021

Reçu en préfecture le 09/06/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-213305220-20210607-2021JUN21-DE

Il convient de prévoir les crédits nécessaires au budget de la Ville – chapitre 012 – articles 64111 et suivants.»

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 8 JUIN 2021**

**LE MAIRE,**

**Emmanuel SALLABERRY**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2021**

### **Nomenclature : 4.2 Personnel contractuel**

Le 7 juin 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> juin 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, M. DELLU, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme BONORON (procuration à M. COLDEFY), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme LUDLOW (procuration à M. GIRON), Mme FRICOT (procuration à M. LAROSE), Mme RAMI (procuration à Mme DE MARCO), Mme ARMITAGE (procuration à M. MARTILY)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Salem ERCHOUK**

\*\*\*\*\*

**N° 22** : Création et rémunération d'un poste d'Adjoint du patrimoine à temps non complet section adulte à la Médiathèque

**Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail expose :**

« En raison du départ à la retraite d'un agent et de la réorganisation du secteur adulte à la médiathèque, il est proposé de créer un poste d'Adjoint du patrimoine avec une quotité de travail de 70%. Ce poste sera ouvert aux fonctionnaires ou aux contractuels en fonction du résultat de la procédure de recrutement qui sera organisée.

**Missions principales :**

- Accueillir le public dans les Médiathèques (accueil général et téléphonique, accueil dans les secteurs).  
Opérations de prêts et retours des documents.  
Aide à l'orientation des usagers dans l'espace à la recherche de documents.  
Reclassement des documents.
- Equiper, vérifier, entretenir et réparer les documents.
- Intégrer des documents sur le progiciel (bulletinage des revues, exemplarisation).

- Assurer la surveillance et la sécurité des espaces publics.  
Faire respecter le règlement des Médiathèques.
- Participer à la mise en œuvre des animations dans le cadre du programme annuel et des temps forts des Médiathèques.
- Installer et aménager des salles (mobilier, tables, chaises, matériels multi médias).

Périodicité :

Le poste est prévu à temps non complet 70%.

Rémunération :

La rémunération, allouée fixée en référence au grade d'Adjoint du patrimoine, est calculée de la façon suivante :

- o traitement indiciaire en référence au 1<sup>er</sup> échelon (IB 354 - IM 332) du grade d'adjoint du patrimoine ou échelon détenu par le fonctionnaire
- o l'équivalent du régime indemnitaire alloué au grade visé pour les agents fonctionnaires

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

L'agent percevra également la prime annuelle selon les conditions prévues par le protocole d'accord validé en CTP du 22/06/2007.

Aussi, je vous demande donc :

- de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à créer un poste d'Adjoint du patrimoine à temps non complet selon les modalités ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> Août 2021,
- de prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 8 JUIN 2021**

**LE MAIRE,**

**Emmanuel SALLABERRY**